



Actions Collectives Régionales ESAT OCCITANIE 2020

APPEL A PROPOSITIONS
Accepter la différence et la richesse de l'autre

Proposition à adresser **impérativement par courrier électronique**
et par courrier postal (un seul exemplaire) à :

Frédéric DOS SANTOS
Responsable ingénierie
OPCO Santé Occitanie
Les Berges du Lac 2
63, rue du Colombier
BP 47694
31676 Labège Cedex

frederic.dossantos@unifaf.fr

Date limite de réception des propositions : 06/12/2019

1- Présentation du commanditaire

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'OPCO Santé est l'opérateur de compétences (OPCO) du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.

Quelques chiffres-clés relatifs au secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif (2017) :

- 2 143 établissements adhérents
- 77 763 salariés
- 44 678 départs en formation

Le secteur du handicap représente 43% de nos effectifs, puis viennent le secteur des personnes âgées (21%) et celui du sanitaire (18%) du social (15%) et 3% (autres).



Pour plus d'informations, consulter le site internet : <https://opco-sante.fr>

Et les résultats de l'enquête emploi 2017 : <https://enquete-emploi.unifaf.fr/>

2- Les actions collectives régionales ESAT

Les Actions Collectives Régionales ESAT sont financées par l'OPCO Santé sur les fonds mutualisés travailleurs handicapés de branche du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.

Cette année, les thématiques ont été travaillées dans le cadre d'une réunion avec un échantillon représentatif d'ESAT de la région qui s'est réuni le 1^{er} octobre dernier (Club ESAT Occitanie).

3- Contexte

Pendant longtemps, les ESAT ont essentiellement accueilli des personnes déficientes intellectuelles. Depuis quelques années, les ESAT sont confrontés à l'accueil de nouveaux publics, orientés par les MDPH, qui présentent des troubles psychiques ou des troubles neurologiques ou du comportement (autisme, schizophrénie, dépression, addictions etc.). Les professionnels eux-mêmes ne sont pas toujours formés à l'accueil de ces nouveaux handicaps, et sont parfois déstabilisés car les relations au travail peuvent être différentes. Tout ceci peut engendrer des tensions, des clivages, des incompréhensions au sein même de la population de travailleurs. Comment aider les travailleurs handicapés à mieux comprendre les différents handicaps et comment leur permettre d'accepter la différence et la richesse de l'autre afin de mieux travailler ensemble ?

4- Objectifs généraux

Cette formation permettra aux stagiaires de :

- Connaître les différents handicaps et aider les travailleurs handicapés à mieux comprendre le comportement de leurs collègues
- Favoriser les échanges sans préjugés pour mieux travailler ensemble
- S'ouvrir aux autres en acceptant leurs différences

5- Public bénéficiaire

Travailleurs handicapés en ESAT

6- Pré-requis

Aucun

7- Contenu

Le contenu est laissé à l'appréciation de l'organisme de formation en fonction des objectifs généraux énoncés ci-dessus.

8- Approche pédagogique

Il est essentiel que les intervenants possèdent une grande connaissance et aient une expérience des problématiques des ESAT et des travailleurs handicapés.

Toute suggestion sera la bienvenue.

9- Evaluation

A la fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra à l'OPCO Santé les feuilles d'émargement et à chaque stagiaire les attestations de stage.

Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera également demandé.

L'organisme de formation sera également mis à contribution pour évaluer la formation à l'issue de la formation (à chaud) et 6 mois après la fin du parcours (à froid).

En fonction de ses disponibilités, l'OPCO Santé peut participer à l'ouverture et au bilan des parcours, en présence des stagiaires. Un point en présentiel pourra être effectué à mi-année avec les services techniques de l'OPCO Santé.

10- Dates & durée

- Période : 6 à 8 sessions d'avril à décembre 2020
- Durée : 3 jours
- Dates : selon contraintes des ESAT
- Lieux : Ils seront définis en fonction des inscriptions au sein des établissements en Occitanie

Il est important que l'organisme de formation retenu puisse se garder un temps en mars/avril 2020 pour planifier les sessions INTER de façon équilibrées sur toute l'année 2020 et aussi prévoir des sessions complémentaires possibles pour les demandes en INTRA.

11- Déroulement et organisation

- L'OPCO Santé assurera la diffusion de l'information sur les Actions Collectives en mettant en ligne sur le site internet un descriptif présentant l'ensemble des formations proposées.
- L'OPCO Santé **enregistrera les pré-inscriptions et validera les listes des stagiaires retenus par zone géographique.**
- Les modalités de gestion administrative seront précisées dans une convention cadre qui sera signée entre l'organisme formateur et l'OPCO Santé. Un guide de gestion administrative sera également remis à l'organisme.
- Le prestataire :
 - **Aura en charge la composition des groupes INTER selon des dates à définir avec les établissements retenus**
 - Aura en charge la logistique d'accueil (PC, vidéoprojecteur, pause),
 - Assurera l'organisation de la restauration des stagiaires et avancera les frais de déjeuner pour les stagiaires à hauteur de 20 € / repas maximum (refacturation à l'OPCO Santé sur présentation de justificatifs pour les sessions INTER uniquement),
 - Convoquera les stagiaires selon les modalités et modèles de documents fournis par l'OPCO Santé,
 - Établira les feuilles d'émargement,
 - Aura en charge l'évaluation de la formation par les stagiaires.
 - Pour les INTRA : contacter l'établissement concerné pour composer le groupe et retenir les dates et soumettre à l'OPCO Santé la validation de chaque groupe.
- Le nombre de stagiaires par groupe de formation sera de 8 personnes minimum - 12 personnes maximum.

12- Condition particulière

La formation est susceptible d'être déployée dans une autre délégation régionale de l'OPCO Santé ou par un établissement adhérent à l'OPCO Santé aux mêmes conditions financières (excepté les frais de déplacement et d'hébergement), sans qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres soit nécessaire.

13- Transmission des propositions de formation

Pour faciliter le traitement des réponses, les propositions devront être **impérativement adressées par email** avec la mention « ACR ESAT OCCITANE 2020 – DIFFERENCE ET RICHESSE – nom de l'OF » en objet du mail (merci de veiller à respecter cette demande). Les annexes devront être regroupées et figurer dans un document à part.

Un exemplaire non relié devra également être envoyé par courrier à l'adresse suivante :
OPCO Santé Occitanie
Frédéric DOS SANTOS
63 rue du Colombier - BP 47694 - 31676 Labège Cedex
Par courrier électronique : frederic.dossantos@unifaf.fr

Les propositions devront comporter les informations suivantes :

- Une proposition détaillée par journée du contenu de formation en adéquation avec les objectifs évoqués ci-dessus
- La démarche et les moyens pédagogiques préconisés
- Les aspects liés à la communication de l'action
- Le dispositif d'évaluation prévu
- L'identité, le profil et l'expérience de l'intervenant pressenti pour la réalisation de la formation (CV précis et détaillés). 1 profil de préférence voir 2 (la co-animation en binôme est toujours possible)
- L'expérience et les références de l'organisme sur ce type d'intervention
- Les caractéristiques des supports pédagogiques (voir précisions dans « approche pédagogique »)
- Le nom et la qualité de la personne responsable du projet
- Le numéro de SIRET et le numéro de déclaration d'activité
- Une proposition de coût de formation (forfait journée / groupe TTC), comprenant le coût pédagogique, les frais de déplacement et d'hébergement des intervenants, le coût des supports pédagogiques, les frais de gestion administrative. Ce coût forfaitaire est valable pour les INTER et INTRA quelque soit le lieu en Occitanie.

Format demandé (non recevable si non respecté) : modèle disponible si besoin

coût pédagogique	euros TTC
frais de déplacement et d'hébergement des intervenants	euros TTC
coût des supports pédagogiques	euros TTC
frais de gestion administrative	euros TTC
TOTAL	euros TTC
Frais de salle non demandé car chez un adhérent	

- Une fiche récapitulative (contexte/objectifs/public/durée/contenu synthétique/contact OF)
- La présentation de l'organisme de formation figurera en annexe comprenant vos actions concrètes et précises en lien avec la RSE

14- Critères de sélection des candidatures

1-Qualité de la proposition de formation

- compréhension et restitution de la demande
- adéquation entre les objectifs du cahier des charges et les contenus proposés
- originalité et pertinence de l'organisation pédagogique (contenus, méthodes)
- pertinence des supports pédagogiques et d'évaluation

2-Moyens humains mis à disposition de la formation

- expérience et qualification des formateurs pressentis par rapport au sujet traité
- disponibilité des formateurs sur les sessions INTER et INTRA (définir un nombre possible par an)

3-Prix de la prestation

- OPCO Santé Occitanie sera attentif au prix proposé

4-Références de l'organisme en ESAT et dans le domaine de l'action

5-Communication de l'action (teaser et/ou vidéo de présentation)

6-Organisme de formation mettant en œuvre des actions en lien avec leur responsabilité sociale et environnementale

A noter :

1- Nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée, afin que nous puissions examiner votre projet dans les meilleures conditions.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, l'enrichir de tout document qu'il vous semble utile de porter à notre connaissance.

2- Datadock : Référencement obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2018 sur la plate-forme Data-dock (www.data-dock.fr)

Pour tout renseignement complémentaire :

frederic.dossantos@unifaf.fr

Date limite de réponse : 06/12/2019

Les dossiers seront instruits par les services techniques de l'OPCO Santé Occitanie.

L'organisme de formation retenu sera ensuite reçu lors d'un entretien avec le responsable ingénierie au mois de janvier 2020 (présence physique indispensable du formateur principal) ET d'un responsable (directeur, responsable pédagogique, responsable commercial de l'organisme).

En cas d'absence d'une des deux personnes, un autre organisme pourra être positionné sur l'action.